

AVIS D'URBANISME

Il est porté à la connaissance du public que le **projet de plan d'aménagement particulier « Arlon-Vallée III »** présenté par le bureau d'ingénieurs-conseils BEST pour le compte de la société anonyme THOMAS & PIRON HOME, portant sur les fonds inscrits au cadastre de la commune de Strassen, section B, sous les numéros 348/783, 349/384, 350/2065 et 350/4178 et prévoyant la construction d'1 logement de type unifamilial, d'un maximum de 18 logements de type collectif ainsi que d'une surface de bureau/vente constructible brute maximale de 300 m²

est déposé pendant 30 jours à la maison communale où le public pourra en prendre connaissance conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins, dans ce délai de 30 jours.

Le projet de plan d'aménagement particulier est également publié sur le site internet de la commune : www.strassen.lu (rubrique REIDER/AVIS D'URBANISME). Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Strassen, le 18 décembre 2025

le Bourgmestre,

le Secrétaire,